

## Liste des pièces à fournir avec votre demande de logement social.

*Votre demande à une durée de validité d'un an à compter de son enregistrement.  
Il vous appartient de veiller à la renouveler chaque année.*

### Votre identité (et celle du co-demandeur) :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Jugement de divorce ou de séparation de corps ou ordonnance de non-conciliation.
- Livret de famille
- Carte vitale

### Votre domiciliation (et celle du co-demandeur) :

#### Vous êtes locataire :

- Dernière quittance de loyer ou attestation de mise à jour des loyers avec indication du loyer
- S'il s'agit d'une fin de bail ou d'une expulsion : apporter les justificatifs

#### Vous êtes propriétaire :

- Titre de propriété
- Échéancier(s) concernant l'acquisition du logement

#### Vous êtes hébergé(e) : l'adresse de l'hébergeant doit figurer sur les documents

- Justificatifs de la situation avec hébergement : attestation de fin de bail ou tout autre justificatif utile

### Vos ressources (et celle du co-demandeur) :

#### Avis (ou justificatif) d'impôt sur le revenu :

- 2021 sur les revenus 2022
- 2022 sur les revenus 2023

Pour les personnes qui résidaient à l'étranger : fournir des extraits de rôle.

#### Vous êtes salarié(e) :

- Les trois derniers bulletins de salaire

#### Vous êtes sans emploi :

- Notice d'inscription au Pôle emploi indiquant la durée et le montant des indemnités journalières

#### Vous êtes étudiant(e) :

- Avis d'attribution de bourse

#### Vous êtes artisan, commerçants ou profession libérale :

- Dernier bilan d'activité

#### Vous êtes retraité(e) :

- Justificatifs des différentes Caisses de Retraite mentionnant les montants versés

### Autres ressources :

- Attestation CAF du mois en cours (Allocations familiales, APL, AL, AAH, etc.)
- Pension alimentaire versée ou reçue, rente d'invalidité, indemnités journalières, etc.

#### Autres justificatifs (facultatif) :

- Recours Droit au Logement Opposable (DALO) : Tout justificatif utile.